

07 avr 2025 -08:52

## Conseil des ministres du 4 avril 2025

Le Conseil des ministres a eu lieu selon la procédure électronique le vendredi 4 avril 2025 sous la présidence du Premier ministre Bart De Wever.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale  
Communication externe  
Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael  
Service Rédaction  
+32 2 287 41 92  
+32 477 59 14 37  
[christophe.springael@premier.fed.be](mailto:christophe.springael@premier.fed.be)

Elise Goethals  
Service Rédaction  
+32 2 287 41 22  
[elise.goethals@premier.fed.be](mailto:elise.goethals@premier.fed.be)

Maxime Darge  
Service Rédaction  
+32 471 84 21 87  
[maxime.darge@premier.fed.be](mailto:maxime.darge@premier.fed.be)

07 avr 2025 -08:52

Appartient à Conseil des ministres du 4 avril 2025

## Désignation du président de la Commission nationale pour les droits de l'enfant

Sur proposition de la ministre de la Justice Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant désignation du président de la Commission nationale pour les droits de l'enfant.

Séverine Acerbis est nommée présidente de la Commission nationale pour les droits de l'enfant pour une période de cinq ans.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de la Justice, chargée de la Mer  
du Nord  
FINTO  
Boulevard du Jardin Botanique 50/65 - 6ème étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://verlinden.belgium.be>  
[info@verlinden.belgium.be](mailto:info@verlinden.belgium.be)

Nick Gyselinck  
Porte-parole  
[press@verlinden.belgium.be](mailto:press@verlinden.belgium.be)

07 avr 2025 -08:52

Appartient à Conseil des ministres du 4 avril 2025

## Financement 2024 du Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante

Sur proposition du ministre des Indépendants Éléonore Simonet, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant le montant du financement pour l'année 2024 du Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante, à charge de la gestion financière globale du statut social des travailleurs indépendants.

Le Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante (Fonds amiante) a été institué au sein du Fonds des Maladies Professionnelles (dont les missions ont été reprises par FEDRIS, Agence fédérale des risques professionnels) par la loi-programme (I) du 27 décembre 2006.

FEDRIS a communiqué à la DG Indépendants du SPF Sécurité sociale le montant des interventions réellement effectuées par le Fonds amiante pour l'année 2024 en faveur des travailleurs indépendants atteints d'asbestose, soit 49.822,56 euros versés dans le cadre de 9 dossiers différents. Le projet d'arrêté royal reprend ces éléments pour le financement de l'année 2024 du Fonds amiante.

Le projet d'arrêté royal reprend ces éléments pour le financement du Fonds amiante pour l'année 2024.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Éléonore Simonet, ministre des Classes moyennes, des Indépendants et des PME  
Rue Ducale 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://simonet.belgium.be>

Pauline Biévez  
Porte-parole (FR)  
+32 477 38 45 01  
[pauline.bievez@simonet.belgium.be](mailto:pauline.bievez@simonet.belgium.be)

Ortwin De Vliegheer  
Porte-parole (NL)  
+32 475 90 43 08  
[ortwin.devliegheer@simonet.belgium.be](mailto:ortwin.devliegheer@simonet.belgium.be)

07 avr 2025 -08:52

Appartient à [Conseil des ministres du 4 avril 2025](#)

## Financement d'un événement dans le cadre de la Fête nationale

Sur proposition du Premier ministre Bart De Wever, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le financement habituel d'un événement dans le cadre de la Fête nationale du 21 juillet 2025, via une redistribution de la provision interdépartementale générale.

Depuis 2022, le SPF Chancellerie du Premier Ministre organise dans le cadre des festivités de la Fête nationale un événement gratuit, réunissant des artistes des trois communautés. Ce spectacle a lieu le soir dans le parc du Cinquantenaire à Bruxelles et coïncide avec le traditionnel feu d'artifice de clôture. Cet événement est devenu une valeur sûre pour le public.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe